Août 1787.

y attachent un grand prix, et ne les portent que dans des occasions extraordinaires.

Outre les habits de peaux et les manteaux dont ils sont communément couverts, ils ont des habits très-larges dont ils ne se servent qu'en tems de guerre, qui sont faits de peaux d'élan tannées, doublées et quelquefois sur-doublées de la même peau. Leurs armes sont des lances fixées à un pieu de six ou huit pieds de longueur, et une espèce de petit poignard qu'ils portent à la ceinture dans un fourreau de cuir. A ce poignard, est attachée une bande de cuir, à l'extrémité de laquelle se trouve un trou pour y insérer le doigt du milieu. La bande de cuir est ensuite entrelassée autour du poignet, de manière à fixer le poignard dans la main. Aussi le combattant ne peut perdre ses armes qu'en perdant la vie.